



## **THEME 5**

**DEVELOPPER LES OUTILS FINANCIERS ALTERNATIFS : MONNAIES  
COMPLEMENTAIRES, INVESTISSEMENT CITOYEN, EPARGNE SOLIDAIRE,  
BANQUES ETHIQUES**

## Table des matières

1. INTRODUCTION :	3
2. LA FINANCE SOLIDAIRE :	4
<i>A. Qu'est-ce que la finance solidaire ?</i>	4
<i>B. Qui sont les financeurs solidaires ?</i>	5
3. DECLINAISONS DES OUTILS FINANCIERS ALTERNATIFS :	6
<i>A. La Banque Éthique :</i>	6
Exemple : La Nef.....	6
<i>B. Les Circuits Courts financiers:</i>	6
Exemple : Les CIGALES .....	7
Exemple : CLEFE .....	7
<i>C. La Microfinance :</i>	7
Exemples : .....	8
<i>D. La Finance Participative :</i>	8
Exemple : Babyloan .....	8
<i>E. Les Monnaies Sociales et Complémentaires :</i>	9
Exemple : Le Sol .....	9
<i>F. Les Fonds solidaires :</i>	9
Les Fonds de Dotation Solidaires.....	9
Les Fonds d'Amorçage .....	10
4. COMMENT ALLER PLUS LOIN ?.....	10

## 1. Introduction :

Le Labo de l'ESS avait en 2009, par son initiative des 60 propositions pour changer de cap, souligné l'importance du « *développement d'une finance solidaire et responsable* » et avait ainsi milité pour un système bancaire tourné vers l'intérêt général. Dans les mois qui ont suivi ; l'initiative des cahiers a permis de réunir près de 400 cahiers d'espérance, témoignages de la vitalité de l'ESS et de la volonté de transformer un système financier en crise depuis 2008. L'analyse des cahiers a débouché sur la constitution de 4 axes de travail, Organiser-Financer-Réguler-Développer, composés chacun de 3 thèmes.

Ce groupe de travail va aborder le thème des outils financiers alternatifs dans l'axe Financer.

Pourquoi cette démarche ?

D'une part du fait des dérives persistantes, malgré l'ampleur de la crise, du monde financier actuel, dérives qui conduisent à s'interroger radicalement sur la possibilité de réduire une spéculation sans frein vers des profits illimités.

D'autre part, le développement d'une économie relevant de critères de proximité, de solidarité, d'utilité sociale nécessite de mettre en place un système financier et des structures adaptés à ces objectifs.

Face à ces problèmes, des outils financiers ont été créés tant pour se distinguer des pratiques de la finance spéculative que pour répondre aux enjeux de l'économie sociale, solidaire et territoriale : mieux fluidifier les échanges, le financement de projets d'innovations sociales et solidaires ainsi que l'insertion de personnes exclues du système bancaire, le manque d'accompagnement, la transparence des investissements...

Nous allons examiner ces outils, leur portée, leurs limites, leurs problèmes, voir s'ils sont adaptés à leurs objectifs, s'ils sont susceptibles de changer d'échelle. S'agit-il de changements qualitatifs dans leur fonctionnement et leur contexte ? Ou faut-il en créer d'autres ?

Ce groupe a pour objectifs de :

- Définir le concept d'outil financier alternatif.
- Dégager les synergies entre les outils financiers alternatifs.
- Trouver des moyens d'améliorer ces outils sur un plan qualitatif ou quantitatif, ou encore par une meilleure mutualisation de leurs moyens.
- Présenter des propositions sur l'évolution des outils existants et sur la création de nouveaux outils.

## 2. La Finance Solidaire :

Cf. Baromètre 2011 de la finance solidaire de La Croix-Finansol

### A. Qu'est-ce que la finance solidaire ?

La **finance solidaire** permet aux épargnants souhaitant investir dans des activités à forte utilité sociale d'être mis en relation avec des porteurs de projet. Ce lien se fait par l'intermédiaire des financeurs solidaires qui investissent directement ou d'établissements financiers qui proposent des placements solidaires ou de partage et confient ensuite l'activité d'investissement aux financeurs solidaires. Sont ainsi financées des activités non cotées en bourse et choisies en fonction de leur forte utilité effective en matière de lutte contre l'exclusion, de cohésion sociale ou de développement durable. Ces projets peuvent prendre des formes juridiques variées : entreprise, coopérative, association, organisation non gouvernementale...



En quatre ans, les sommes investies dans des activités à forte utilité sociale et/ou environnementale ont été multipliées par 2,5, avec un taux de croissance régulier (35 % en moyenne).

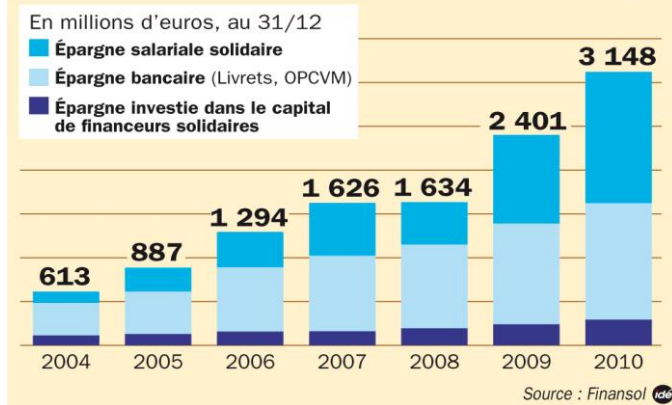
Source : [Finansol](#)

L'**épargne solidaire** représente un encours de 3,15 milliards d'euros en 2010. Seule une petite partie est reversée dans le financement solidaire : le système financier oblige les investisseurs à reverser une part de l'épargne solidaire à des placements plus rentables et plus liquides.

Il convient de faire une distinction entre :

- **L'épargne salariale solidaire** : Gérée par des fonds communs de placement d'entreprise solidaire (FCPES). La souscription de ce type de fonds est également possible dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise ou inter-entreprises (PEE ou PEI). Les FCPES sont des fonds dits «90/10», dont 5 à 10% des capitaux sont investis dans des entreprises solidaires et 90% sont placés en actions d'entreprises pour la plupart réputées «socialement responsables» (selon des critères qui intègrent une dimension sociale et environnementale). (cf guide de l'épargne salariale solidaire-Finansol)
- Et **l'épargne solidaire individuelle** : Les produits commercialisés par les banques sont multiples : des fonds 90/10, ou encore des produits dits "de partage" (livrets, sicav, assurance-vie), qui allouent une petite partie de leurs intérêts à une association désignée par le souscripteur.

## L'encours de l'épargne solidaire



Avec un encours de 3,15 milliards d'euros, l'épargne solidaire établit un nouveau record en 2010, confirmant son dynamisme. Toutes les familles de produits progressent avec des taux compris entre 15 et 50 %. L'obligation légale, depuis février 2010, de présenter au moins un fonds solidaire dans les dispositifs d'épargne salariale explique la forte hausse de cette catégorie de produits. Désormais, les fonds d'épargne salariale solidaire représentent la moitié de l'encours global. **Source : Finansol**

L'investissement solidaire, qu'il faut donc différencier de l'épargne solidaire, est le fait pour un financeur solidaire, d'investir dans des activités solidaires ou pour un établissement financier, d'investir dans le capital de financeurs solidaires.

Afin de distinguer les placements d'épargne solidaire, Finansol a créé un **label** reposant sur des critères de solidarité et de transparence. Il existe aussi un label Novethic qui s'attache lui à garantir les produits ISR (Investissement Socialement Responsable).

## B. Qui sont les financeurs solidaires ?

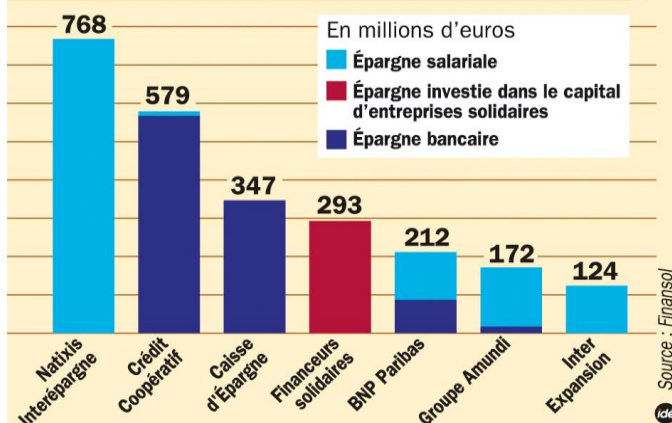
Les **financeurs solidaires** sont des intermédiaires qui investissent dans des activités ayant une utilité sociale et/ou environnementale, et assurent l'accompagnement des projets qu'ils soutiennent. Principalement tributaires de l'épargne solidaire, les financeurs solidaires soutiennent des projets très variés (création ou développement d'entreprises, logement...). Ses principaux acteurs sont France Active, l'Adie, la Nef, France Initiative, Habitat & Humanisme...

On peut remarquer la part non négligeable des financeurs solidaires parmi les collecteurs de l'épargne solidaire (cf tableau ci-dessous).

Les financeurs solidaires :

- Assurent un suivi plus approfondi auprès des entrepreneurs sociaux, TPE et PME
- Soutiennent l'innovation sociale et solidaire.
- Assument un travail d'accompagnement des porteurs de projet

## Les collecteurs de l'épargne solidaire



### Tous les collecteurs voient leurs résultats progresser

L'encours des produits commercialisés et gérés par les financeurs solidaires est en constante progression (+ 22 %). Le développement de l'épargne salariale solidaire a permis aux réseaux spécialisés sur ce segment d'accroître rapidement leurs encours.

**Source : Finansol**

### 3. Déclinaisons des outils financiers alternatifs :

#### A. La Banque Éthique :

*Cf. cahier d'espérance de la NEF*

Les banques éthiques mettent leurs placements au service de l'intérêt général et permettent le financement de l'économie sociale et solidaire. Elles reçoivent l'épargne de personnes souhaitant que leur argent soit réinvesti en toute transparence dans le secteur de l'ESS, dans des projets avec un fort impact social ou environnemental.

*Elles sont aussi coopératives : une banque coopérative est une entité dans laquelle les sociétaires ont la double-qualité d'usagers (clients déposants ou emprunteurs) et de propriétaires (participant à la gouvernance). Les banques coopératives en France sont les BPCE (dont Crédit Coopératif), les caisses régionales du Crédit Agricole, Le Crédit Mutuel, la Nef...*

#### Exemple : La Nef

*« La Société financière de la Nef est une **coopérative de finances solidaires**. Depuis sa création en 1988, elle exerce une **double activité de collecte d'épargne et d'octroi de crédit** dans le cadre d'un agrément de la Banque de France ».*

Les fonds déposés à la Nef sont destinés à être investis dans des projets utiles qui contribuent à un développement économique durable et à une plus grande cohésion sociale. Elle est la seule banque éthique française, même si des investissements dits « éthiques » sont proposés par certaines banques commerciales traditionnelles. La Nef compte aujourd'hui plus de 30 000 sociétaires et gère de manière transparente l'épargne citoyenne.

La Nef porte avec d'autres structures de finance éthique en Europe (Fiare -Espagne-, Crédal, Hefboom -Belgique- et Oekogeno -Allemagne-) un projet de fonds citoyen européen d'investissement dans l'économie sociale et solidaire. Ce projet, soutenu par la Commission Européenne, constituerait un 1er pas vers la création d'une banque éthique coopérative à dimension européenne.

#### B. Les Circuits Courts financiers:

Dans une tribune récente publiée sur le site [lelabo-ess.org](http://lelabo-ess.org), Christian Sautter, Président de France Active et membre du conseil du Labo, souligne que « *Les "cahiers d'espérance" ont bien montré l'aspiration aux circuits courts : l'épargne solidaire est collectée localement pour financer des projets locaux connus, de l'autre côté de la route. Pour éviter de prendre trop de risques, des dispositifs régionaux ou nationaux de garantie jouent tranquillement. La finance devient alors un vrai lien social, une relation humaine entre des épargnants de bonne volonté et des entrepreneurs de bonne qualité. Des expériences existent aux quatre coins de notre pays, et aussi dans d'autres pays européens, sans oublier l'admirable Québec. Le Labo a pour passion de les faire connaître, de les diffuser, de les multiplier.* »

Des initiatives se développent au plus proche des populations et des territoires pour :

- établir une dynamique locale autour d'un projet générateur de richesses en territoire connu
- créer des partenariats avec des organismes de conseil et d'accompagnement tout au long de la vie de l'entreprise

- stimuler les organismes financiers pour l'octroi de prêts et la négociation des intérêts
- maintenir un contact avec le créateur ou la créatrice pour éviter les pièges de la solitude et les erreurs éventuelles.

Cette épargne de proximité limite les risques par la connaissance de l'économie locale car elle permet de :

- mieux déceler les secteurs porteurs
- pallier un manque local de certaines activités
- créer ou développer des richesses
- développe une démarche d'accompagnement et éducative à l'attention des porteurs de projet.

#### **Exemple : Les CIGALES**

*Cf. cahier d'espérance de « La Cigale, Les sous liés de Nevers »*

Une démarche illustrant parfaitement cette logique de circuit court de la finance est celle des CIGALES (Club d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire). Il s'agit d'un groupe (jusqu'à 15 personnes) qui décide d'investir une partie de son épargne dans un projet choisi collectivement. La CIGALE est dite active lorsqu'elle obtient l'agrément de la Fédération des CIGALES.

En plus de l'apport en capitaux, les « cigaliers » offrent un soutien personnalisé au porteur de projet, un soutien technique (apport de compétences spécifiques : comptabilité, montage d'un business plan...) et social (mise à disposition du réseau). Les clubs se dissolvent en général à partir de la cinquième année de vie de l'entreprise (période moyenne pour la pérennité d'une entreprise). Cette dissolution s'opère en principe, par le rachat du créateur d'entreprise des parts des cigaliers.

#### **Exemple : CLEFE**

Un CLEFE est un groupe de 5 à 15 personnes qui s'inscrit dans une démarche similaire à celle des CIGALES. La spécificité réside dans le fait, que les projets étudiés et financés sont exclusivement des projets de femmes. Le groupe assure, en plus de l'apport en capital, un suivi et un soutien dans la trajectoire de l'entreprise. L'« entrepreneuse » effectue le remboursement après la période de démarrage de son activité par mensualité ou de manière globale, le remboursement comprend le capital de départ et les intérêts.

Dans le cadre des circuits courts de la finance, un autre exemple pertinent à analyser est celui des monnaies complémentaires.

### **C. La Microfinance :**

D'après [PlaNét Finance](#) :

*« La microfinance se définit par l'offre de services financiers (épargne, crédit, assurance, etc.), à destination des plus pauvres. Elle s'adresse à des personnes à faible revenu, n'ayant pas accès aux institutions financières classiques et sans activité salariée régulière.*

*Aujourd'hui, la microfinance touche 150 millions de personnes dans le monde, servies par plus de 10000 Institutions de Microfinance (coopératives, ONG, banques de microfinance.) ou banques*

commerciales. On estime à 500 millions le nombre de personnes toujours en attente de financement. »

Développée en France par l'Adie, France Active et France Initiative, la microfinance implique le plus généralement un fort effort d'accompagnement des emprunteurs et un rapprochement avec les collectivités territoriales.

#### Exemples :

\* **La microfranchise solidaire** est une innovation sociale de l'Adie qui aide à la création d'entreprise. Inspiré du principe de la franchise commerciale, elle permet de faciliter la création d'une micro-entreprise par une personne peu ou pas qualifiée. Ce principe d'entreprenariat social permet à des micro-entrepreneurs de rejoindre un réseau : « leur permettant d'utiliser une marque, des méthodes commerciales, des services mutualisés (plateforme de référencement, appui à la négociation de partenariats, etc.) et de bénéficier d'une formation et d'un accompagnement métier en continu. ».

L'investissement initial est limité à 10 000€ et peut être financé par le microcrédit de l'Adie. L'exemple de velobar : <http://www.velobar.fr/>

\* **Les fonds régionaux d'investissement social (FRIS)** développés par **France Active**, qui affectent de l'épargne solidaire à des financements choisis sur les territoires en coopération avec la collectivité qui assure une partie de leur garantie. Leur objectif est de renforcer les fonds propres des entreprises solidaires en création ou en développement quelque soit leur statut juridique.

\* Les POL de Fir

#### D. La Finance Participative :

Cf : <http://www.babeldoor.com/la-finance-participative-interpelle-les-candidats>

La finance participative permet à tous les épargnants de soutenir directement, par un apport financier durable (sous forme de don, de prêt ou de fonds propres) un projet ou une entreprise qu'ils choisissent eux-mêmes. Elle est favorable au lancement et au développement de projets de toute nature: entrepreneuriaux, créatifs, innovants (financement de startup, de micro-entreprises, de programmes de recherche...).

Cet exemple d'outil inclut des initiatives comme microDON, Babyloan, Kiss Kiss Bank Bank...

#### Exemple : Babyloan

En association avec l'Institut pour la Microfinance (IMF), Babyloan permet à un particulier de déposer de l'argent qui, en passant par l'IMF, sera prêté à un micro-entrepreneur pour un projet solidaire puis remboursé sans intérêt à l'IMF jusqu'à revenir au particulier.

Leader européen du secteur, Babyloan compte plus de 14 000 prêteurs dans le monde, soit plus de 3 millions d'euros prêtés à plus de 8 000 micro-entrepreneurs.



## **E. Les Monnaies Sociales et Complémentaires :**

*Cf. cahier d'espérance du Collectif Richesses*

Les dysfonctionnements du système monétaire a conduit aujourd'hui à des zones de sous monétarisation et empêche la monnaie de réaliser son rôle essentiel, la facilitation des échanges entre les citoyens. Les monnaies complémentaires naissent ainsi quand sur un territoire donné les citoyens ont besoin d'une unité de compte et d'échange adaptée à leurs potentialités et à leurs moyens ; ou lorsque l'on veut privilégier un certain type d'échanges.

On estime à presque 5000 projets de monnaies complémentaires dans le monde. Elles ont selon leurs propres objectifs et les causalités observées une double vocation :

-Une vocation économique : Destinées à dynamiser les échanges et à dynamiser l'économie, les monnaies peuvent avoir un impact social et solidaire selon leur secteur par la promotion de l'économie locale ou de certaines valeurs (solidaire, écologiques).

- Une vocation sociale : Elles peuvent renforcer les échanges entre les personnes et le lien social. La monnaie devient ici un moyen de rassembler des populations autour de circuits d'échanges solidaires

### **Exemple : Le Sol**

Le Sol est un outil pour développer des échanges qui ont du sens. Grâce à l'appel d'offres du Fonds Social Européen remporté en 2004 et au soutien de quatre entreprises sociales (Crédit Coopératif, MACIF, MAIF et chèque déjeuner), le Sol a eu la possibilité de se développer dans cinq régions Françaises : Bretagne, Nord-Pas-de-Calais, Île-de-France, Rhône-Alpes et Alsace). Il se donne trois objectifs :

- Développer une économie à valeur ajoutée écologique et sociale ;
- Rendre visible l'ensemble des richesses des activités humaines aujourd'hui invisibles ou dévalorisées ;
- Favoriser les échanges, créer des mécanismes de solidarité et de coopération entre différents acteurs.

Son activité se divise en deux grandes parties :

- Le Sol Coopération qui est dédié aux échanges marchands (monnaie gagée sur l'Euro sous forme d'une carte de fidélité).
- Le Sol Engagement qui est dédié aux échanges non-marchand (échange de temps, savoir, service)

En 2010, on compte 160 entreprises et 3000 porteurs de cartes Sol avec un volume total des transactions Sol évalué à 10 000 euros.

## **F. Les Fonds solidaires :**

### **Les Fonds de Dotation Solidaires**

Nouvelle structure de droit français mise en place par la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008, le Fonds de dotation peut recevoir et gérer des biens et droits de toute nature qui lui sont apportés à titre gratuit et irrévocable. Outil de collecte de dons à la manière d'une fondation, ces

fonds permettent de financer associations et acteurs de l'ESS. Le fonds de dotation fait ainsi le lien entre acteurs économiques, particuliers et associations.

[Citoyens solidaires](#) est un exemple de fonds de dotation qui se veut être un outil pour la solidarité locale. « *Sur le principe des circuits courts, il rapproche les donateurs des bénéficiaires. Citoyens solidaires est l'interface entre des donateurs épris de solidarité et les acteurs qui font vivre sur le terrain, ici et maintenant, des initiatives innovantes, durables et tournées vers l'humain.* »

### **Les Fonds d'Amorçage**

Ces fonds permettent de constituer le capital d'amorçage pour des projets solidaire, c'est à dire un premier apport en capital, souvent avant même que l'entreprise ou l'association ne soit créée. Ces fonds sont souvent indispensables aux projets d'innovation sociale afin de financer recherche et mise sur le marché.

La Caisse des Dépôts a ainsi initié, en compagnie de collectivités et de 4 réseaux (Adie, France initiative, France active, Réseau des Boutiques de Gestion), le dispositif des services d'amorçage de projets. Destiné avant tout aux créateurs d'entreprise des quartiers de la Politique de la Ville, le Service d'Amorçage de Projets intervient en amont des services d'accompagnement à la création d'entreprise existants, au stade de la détection.

Au niveau national :

- Plus de 50 chefs de projets sur plus de 230 quartiers,
- Plus de 15 000 projets émergés depuis 2002,
- 4 161 projets de créations d'entreprises identifiés en 2009.

## **4. Comment aller plus loin ?**

Chacun des outils financiers alternatifs que nous venons d'énumérer constitue un moyen pour les citoyens de s'engager pour une autre finance plus humaine et durable.

A leur échelle les monnaies solidaires comme les circuits courts financiers se mettent ainsi au service des économies locales, les réseaux de financements solidaires offrent un accompagnement aux petites et moyennes entreprises et financent les innovations sociales, les banques éthiques et la microfinance offrent aux citoyens un moyen d'investir leur épargne dans les structures de l'ESS.

Ces démarches vont dans le même sens. Mutuellement, elles sont les artères de l'économie sociale et solidaire. Ces outils d'une autre pratique de la finance ne méritent-ils pas plus que de la simple considération, mais de vrais moyens à la mesure de leur impact social et environnemental ?